

## Le mot du Président

Chers Adhérents,

Après bientôt 2 ans d'existence, le GPPEP va, au cours de sa prochaine Assemblée Générale (le 18 Juin à Nantes) faire une rétrospective sur une année 2010 chargée en bouleversements. L'énergie renouvelable d'avenir qu'est le Photovoltaïque a en effet été l'objet de nombreux coups bas de la part du Gouvernement, et si nous pouvons nous réjouir d'avoir fait pression pour limiter les dégâts, nous n'avons pas pu éviter des coupes sombres sur le crédit d'impôt et le tarif d'achat. J'espère vous voir nombreux à l'AG afin de répondre à vos questions, vos éventuelles inquiétudes et pour vous rassurer sur l'avenir du Photovoltaïque pour les particuliers en France.

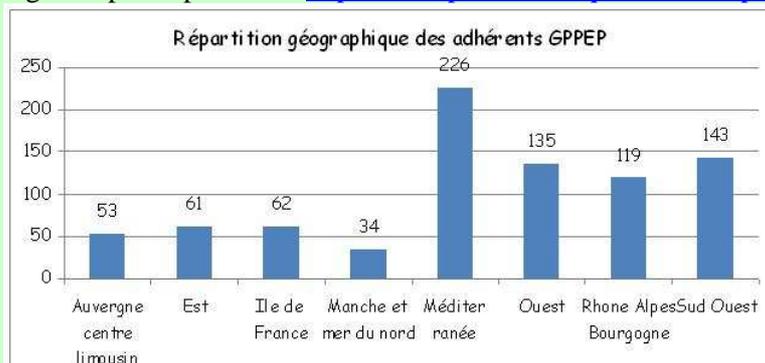
## La vie de l'association

Le GPPEP est en train de s'équiper pour ses participations aux salons, foires et autres événements. En effet, des bannières ont été préparées et un exemplaire de démonstration sera visible lors de l'Assemblée Générale. Trois bannières différentes seront commandées et un exemplaire de chacune sera disponible dans chaque région.

Si vous en avez besoin pour un événement, n'hésitez pas à contacter votre responsable de région pour qu'il vous les envoie.

Plusieurs membres ont participé aux Journées Européennes du Solaire. Ils ont accueilli chez eux des particuliers, des groupes ou des élèves, afin de leur présenter le photovoltaïque ainsi que leur installation. Ces journées ont connu un succès inégal, mais ont montré un réel intérêt des visiteurs qui envisagent de plus en plus le Photovoltaïque comme une énergie d'avenir pour les particuliers. Nous espérons que vous serez nombreux à participer l'année prochaine.

Vous retrouverez le témoignage des participants ici : <http://forumphotovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=21&t=20662>



## AG 2011 – 18 juin – Saint Herblain (44)

Comme indiqué dans la dernière « Lettre du Photovoltaïque », l'Assemblée Générale se tiendra dans la banlieue nantaise. Le programme établi est le suivant :

- Vendredi 11 h : visite de l'usine Systovi
- Vendredi après midi : visite de Nantes (le Château, le « Maillé-Brézé », la « Boudeuse », etc.)
- Samedi matin : Assemblée Générale
- Samedi après midi : visite du bâtiment Abalone à énergie positive, ainsi qu'essais de véhicules électriques (dont la Tesla)
- Dimanche : visite de Nantes (les machines de l'île, le Lieu Unique, etc.) ou promenade sur la côte

L'Assemblée Générale est une occasion unique de se rencontrer pour discuter du solaire, mais surtout du GPPEP et de ce que vous en attendez en tant que membre. De plus, nous avons contacté des personnalités politiques du 44 afin qu'elles y participent. Nous espérons qu'elles pourront se joindre à nous pour échanger sur le Photovoltaïque et les Énergies Renouvelables.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'Office du tourisme de Nantes pour des idées de visite et de balades : <http://www.nantes-tourisme.com/>

L'équipe du GPPEP logera à l'hôtel Atlantys à Saint-Herblain : 02 40 63 99 63 ou [www.atlantys-hotel.fr](http://www.atlantys-hotel.fr)

## L'Intégration Au Bâti, version 2011

Le 4 Mars 2011, le gouvernement a publié un décret incitant fortement (via un tarif d'achat très différencié) à la pose des panneaux en Intégration Au Bâti (IAB). Ce type de pose était déjà évoqué mais aucune définition claire n'existait. Désormais, on sait que les panneaux doivent assurer l'étanchéité et que le système PV ne doit pas dépasser du plan de toiture de plus de 60 mm, puis de 20 mm à partir du 01/01/2012.

### 1/ L'étanchéité

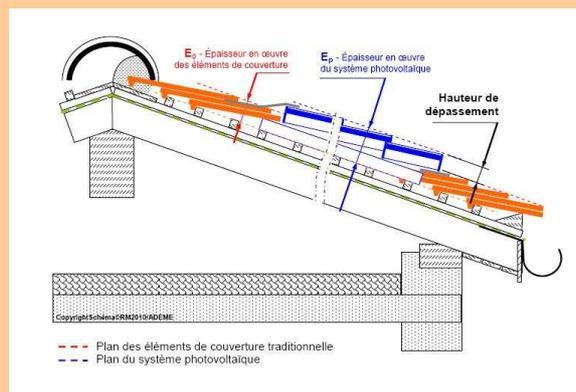
Jusqu'à présent l'étanchéité de la toiture était garantie par un élément dédié et prévu dans ce but. De plus, elle a presque toujours été garantie par recouvrement mécanique. À de rares exceptions près (ardoises et tuiles solaires), l'étanchéité est désormais garantie par jointoiement ou par un léger recouvrement. Quel sera le comportement de ces systèmes face aux changements de température (-20 à +70°C), aux intempéries et dans la durée ? Personne ne le sait vraiment. D'ailleurs, même les fabricants sont prudents. Par exemple, le système Schott InDaX n'est garanti que 10 ans pour l'étanchéité ....

### 2/ Le dépassement du plan de toiture

Le CEIAB a été créé pour examiner les systèmes d'intégration et vérifier qu'ils répondent aux conditions de l'annexe 2 de l'arrêté du 4 Mars 2011, et donc que le dépassement du plan de toiture ne doit pas être supérieur à 60mm, puis 20mm.

Toutefois, le CEIAB n'a aucune existence légale et il ne certifie pas les systèmes, mais ne fait qu'émettre un avis. C'est donc le porteur du projet qui est responsable en cas de non-conformité... Seule bonne nouvelle, il paraît peu probable qu'un technocrate vienne sur votre toit mesurer le dépassement réel !

De plus, la liste des systèmes est actuellement très mince pour les ardoises. L'ardoise solaire d'Imerys n'est pas « certifiée » pour le moment et on a donc, pour 2012, 2 avis positifs : 1 seul système de panneaux et 1 seule ardoise PV (Solarcentury). La tuile plate est à peine mieux servie avec 8 systèmes (dont 3 pour Imerys)



### 3/ Les autres problèmes

En plus des risques liés à l'étanchéité, le fait de ne pas avoir de lame d'air sous les panneaux fait augmenter leur température et diminue donc d'autant le rendement. Il peut donc être nécessaire de faire installer une faitière ventilée ainsi que des chatières.

Certains installateurs ont des connaissances plus que limitées en couverture et on peut ainsi se retrouver sans le bon pare-pluie (qui doit désormais être HPV) ou sans contre-lattage ...

### Conclusion :

De notre point de vue, l'IAB a un impact plutôt négatif (baisse de rendement des panneaux, renchérissement des installations, risque accru des problèmes de fixation et d'étanchéité). L'IAB a été pensée pour faire naître une filière spécifique française, or de grands groupes internationaux se sont positionnés sur ce marché et, pire encore, les fabricants de panneaux développent désormais chacun leur propre système d'intégration.

Cependant, si vous optez pour ce type d'intégration, en plus de vous assurer que le système soit éligible au tarif IAB sur le site du CEIAB, il est extrêmement important que le système ait été testé et validé par le CSTB pour garantir les caractéristiques importantes des panneaux (étanchéité, risque d'arrachement, etc.)

### Sources :

<http://www.lemoniteur.fr/189-qualite-securite/article/point-de-vue/848038-les-systemes-photovoltaiques-integres-au-bati-presentent-un-risque-accru-de-fragilisation-des-toiturs>

<http://www.ceiab-pv.fr/servlet/getBin?name=85BDD8671596599B2437CCCF16303A191301492168423.pdf>

<http://www.arianevninn.fr/article-solaire-integration-au-bati-iab-et-integration-simplifiee-au-bati-isb-les-listes-du-ceiab-sont-publiees-et-attaques-70968190.html>

[http://tecsol.blogs.com/mon\\_weblog/2011/05/le-syst%C3%A8me-schott-indax-obtient-lavis-technique-du-cstb-et-une-%C3%A9ligibilit%C3%A9-ceiab-favorable.html](http://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2011/05/le-syst%C3%A8me-schott-indax-obtient-lavis-technique-du-cstb-et-une-%C3%A9ligibilit%C3%A9-ceiab-favorable.html)

## Organisation des candidatures et votes

Cette année, 2 postes sont à pourvoir pour le Conseil d'Administration.

Trois candidatures ont été reçues.

Il s'agit de Jérôme Culiez (adjoint au responsable zone sud-ouest), Jean-Marc Stephan et Roger Zenss (actuel trésorier).

Les votes seront ouverts par Internet ou courrier du 16/05/2011 au 10/06/2011 minuit.

La procédure a été envoyée par mail. Si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à nous contacter.

## Régionalisation

La régionalisation du GPPEP se poursuit, comme prévu lors de notre première Assemblée Générale du Teich en 2010, avec, il est vrai, beaucoup de retard, essentiellement dû au moratoire de fin 2009 / début 2010, et qui a énormément accaparé notre Conseil d'Administration et notre bureau.



Comme représenté sur la carte, la zone sud-ouest fait office de "pilote" dans notre développement. Les enseignements que nous allons avoir permettront un déploiement plus aisé dans le reste de la France.

La zone sud-ouest se compose de 21 départements scindés en 5 secteurs. Le but initial est d'avoir au moins un délégué GPPEP par département, mais plusieurs seraient parfaits ... Une demande de volontariat a été effectuée vers nos membres actifs et le pourcentage de retour nous conforte dans notre désir de continuer sur cette voie. En effet, 19 de nos membres ont répondu favorablement. Par contre, nous avons un sévère déficit dans les départements suivants: Lot, Lot-et-Garonne, Cantal, Puy-de-Dôme, Aveyron, Aude, Ariège, Charente et Charente-Maritime. Si vous habitez dans ces départements, et dans les autres aussi d'ailleurs, et que vous souhaitez nous aider à faire vivre et connaître notre association, contactez nous sur [sudouest@gppep.org](mailto:sudouest@gppep.org)

Quel est le rôle d'un délégué GPPEP :

- Tout simplement d'être le représentant de notre association au niveau de son département/canton.
- Particulièrement de nous faire connaître au niveau des mairies, Conseils Généraux, collectivités territoriales etc, pour qu'un maximum de particuliers puisse savoir que nous existons et ce que nous faisons.

Quels sont les moyens que nous mettons en place pour les délégués :

- N'oublions pas que nous sommes tous des bénévoles, donc nous ne vous demanderons rien de plus que ce que votre emploi du temps peut nous accorder. Outre une adresse mail spécifique pour que nous puissions nous contacter directement, le GPPEP est en train de mettre en place une "boîte à outils" dans laquelle tous les délégués trouveront les documents, présentations et aides dont ils auront besoin.

Pour quand la mise en place ?

- Notre développement local étant un des chevaux de bataille de notre Président, nous souhaitons que celle-ci commence à être effective dans le sud-ouest avant notre prochaine Assemblée Générale qui, je le rappelle (et venez nombreux ...!), se déroulera le 18 juin 2011 à Nantes.

**Jérôme Culiez**

## Coordination Cellule litiges EDF OA/ Cellule litiges GPPEP.

Le principal problème que rencontrent les particuliers en ce début d'année concerne EDF OA. Ces soucis sont de deux types : absence de contrat d'achat et non paiement de factures de production.

EDF OA, pour régler ces dysfonctionnements, a mis en place une cellule chargée de régler les cas les plus critiques.

Ces cas concernent les personnes ayant un an de production sans contrat d'achat, donc sans possibilité de facturation.

Le GPPEP, sitôt constaté l'émergence de ces anomalies, avait pris contact avec EDF OA et a donc travaillé dès le départ avec cette Cellule. Nous lui transmettons régulièrement un tableau récapitulatif qui a permis de mettre rapidement à jour des « bugs informatiques » dans la gestion par EDF OA de certains dossiers.

Cette coopération devrait permettre un retour assez rapide à la normale. Cependant, la gestion des anomalies concernant le paiement des factures reste l'une des préoccupations de notre association et nous restons vigilants.

Vous pouvez nous contacter à [litige@gppep.org](mailto:litige@gppep.org)

**Joël Mercy**